



LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE À L'IME

Association
Elan-Argonnais

24 rue Gaillot Aubert
51800 Sainte Menehould
www.elan-argonnais.fr



Allée de la Cour d'Honneur
Quartier Valmy
51800 SAINTE MENEHOULD

Tél : 03.26.60.84.07 – Direction: 06.09.89.39.83
Mail : ime@elan-argonnais.fr

Vous souhaitez des renseignements pour mieux connaître l'IME et ses actions ?

Ce livret d'accueil a été élaboré afin de vous présenter le fonctionnement global de l'établissement.

Notre mission : Offrir "une éducation adaptée, personnalisée et un accompagnement medico-éducatif pour les jeunes en situation de handicap", favoriser l'intégration harmonieuse et adaptée du jeune dans son milieu social, familial, scolaire et/ou professionnel.

L'essentiel de notre accompagnement se résume ainsi :

- Comprendre la problématique et les compétences du jeune en situation de handicap et construire ensemble un projet personnalisé d'accompagnement pour répondre à ses besoins.
- Soutenir et développer avec le jeune son futur projet de vie adulte dans un processus autodéterminé .
- Aider le jeune à développer ses acquis, ses potentialités, son autonomie, sa vie sociale, familiale, et affective.

L' IME est géré par l'association Elan Argonnais

Un semi internat
avec
3 grands secteurs -
Un accueil de nuit
(Internat)



L'IME accueille des jeunes âgés de 6 à 20 ans qui présentent un retard dans les acquisitions scolaires et dans leur développement global (affectif, cognitif, relationnel, autonomie...). Il y a 36 places dont 12 en internat thérapeutique.

Le Semi Internat qui est constitué des 4 secteurs :

- IMP (6 -12 ans)
- SIP (13-20ans) : ateliers préprofessionnels (menuiserie/peinture/espaces verts /multiservices)
- Section d'Insertion pour la vie adulte (+ de 18 ans)

L'accompagnement pluridisciplinaire propose des activités scolaires, éducatives, thérapeutiques.

L'accueil de nuit (Internat) accueille 12 jeunes du lundi soir au vendredi matin :

L'accueil peut être en semaine complète, modulé ou en accueil temporaire.

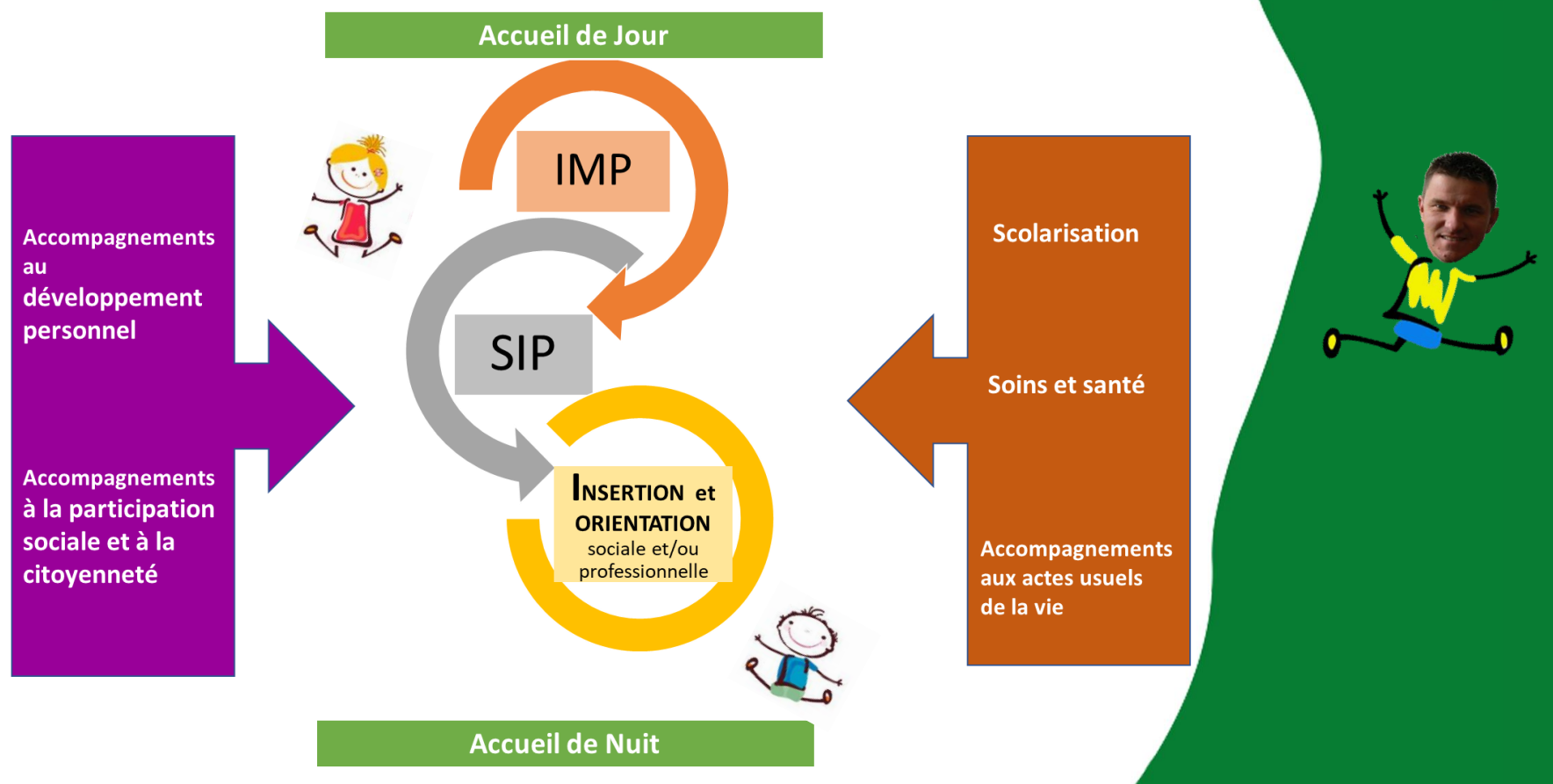
Le principe d'un internat thérapeutique réside dans un complément nécessaire à l'action éducative, pédagogique et thérapeutique de journée dans une visée de :

- Distanciation familiale
- Accession à l'autonomie personnelle et sociale
- Intégration des règles sociales, collectives et citoyennes.

L'Institut Medico Educatif s'appuie sur les valeurs associatives :

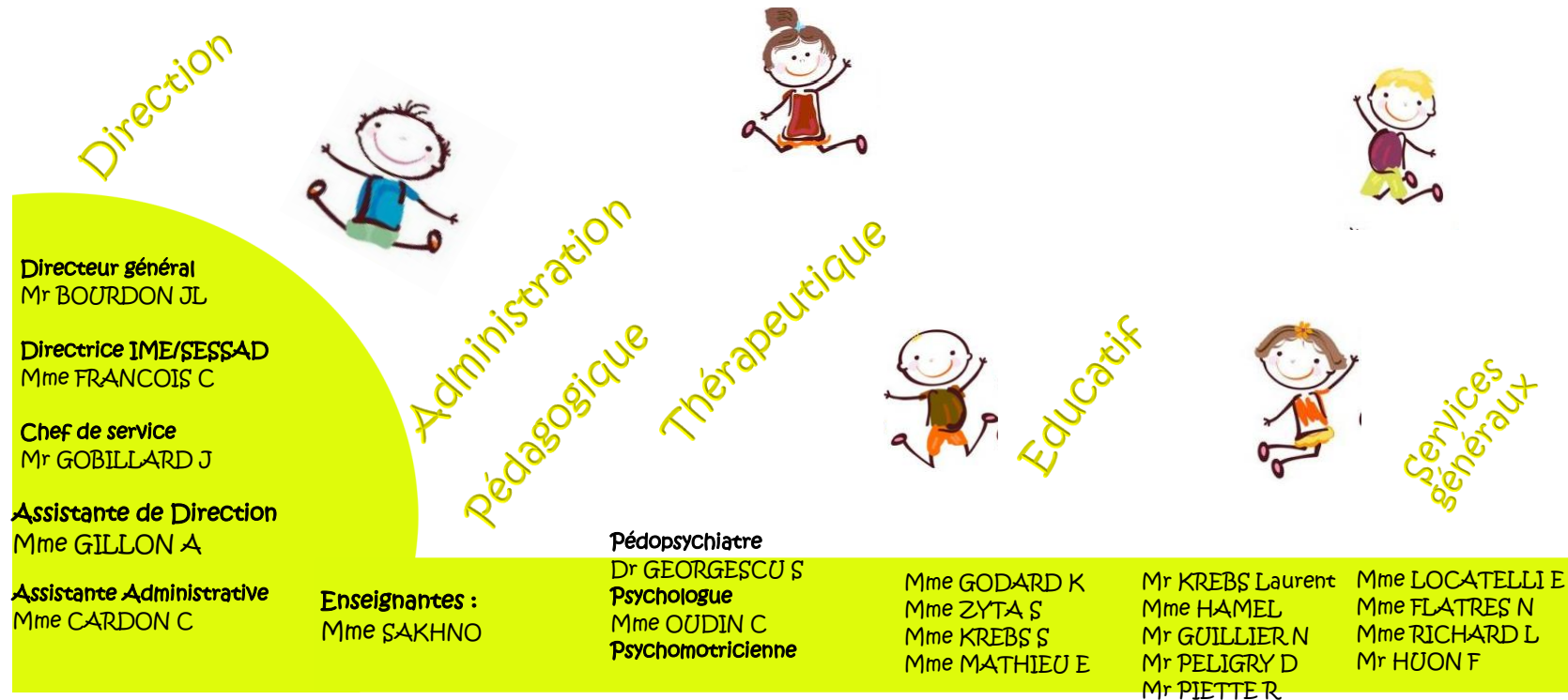
Bienveillance et bientraitance , citoyenneté , respect et dignité

L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT



L'Equipe et ses pôles :

L'IME mobilise les compétences de différents professionnels dont l'action est complémentaire dans l'accompagnement du jeune



L'admission

L'admission se déroule en plusieurs temps :

- Un membre de la direction (accompagné parfois d'un membre du pôle thérapeutique) vous reçoit pour vous présenter , visiter l'établissement, faire votre connaissance et recueillir vos demandes.
- Si vous êtes toujours demandeurs, et si les prestations de l'IME répondent au besoin du jeune, un rendez-vous est fixé pour procéder à l'admission.
- Une journée de découverte est souvent proposée avant l'admission afin de favoriser la future intégration.

L'admission est officialisée par la signature du « Contrat de séjour ».



La période d'évaluation

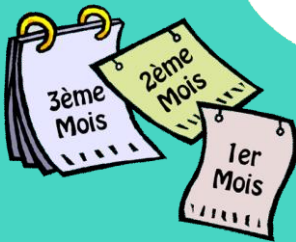
Pour bien évaluer ses compétences, il faut apprendre à se connaître et avoir confiance !



Dès l'admission, une période d'évaluation de trois mois débute.

Lors de cette période, les professionnels vont accueillir le jeune sur des groupes éducatifs, scolaires, sportifs, voire des ateliers pré professionnels. Il sera également reçu par la psychologue, voire le psychiatre, la psychomotricienne, pour les différents bilans si besoin.

Avec votre accord, les professionnels prendront contact avec les partenaires qui ont accompagnés ou accompagnent encore le jeune pour comprendre le travail déjà mis en place et poursuivre l'accompagnement dans une cohérence globale.



L'ensemble de ces éléments, au terme des 3 mois, permettra à l'élaboration conjointe du projet personnalisé d'accompagnement du jeune (PPA) et donnera lieu à un avenant au Contrat de séjour qui déclinera avec vous les besoins et les objectifs à se fixer.

Un Accompagnement Personnalisé

Personnalisé, ça veut dire construire un accompagnement sur mesure par rapport aux besoins !

Dans l'élaboration comme dans l'évolution du projet, vos besoins, demandes sont recueillis et votre participation est essentielle.

Nous allons co-construire et faire vivre ensemble le projet.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement et son avenant au Contrat de séjour définissent des objectifs à atteindre ensemble, les moyens pour y parvenir et les modalités d'intervention.

Au terme d'un accord lors d'une rencontre formelle, le projet sera contractualisé entre vous et l'établissement et le jeune (au cas où, à ses 18 ans, il n'est pas sous votre responsabilité légale, votre avis sera consultatif et il sera signataire de son projet).

Le projet est évalué une fois par an minimum. L'équipe de suivi de scolarisation organisée par l'enseignant référent du secteur encadre le projet scolaire si il y en a un.



Travailler avec vous !



Elaborer avec les parents, en s'appuyant sur la cohérence et les articulations, est une constante dans l'accompagnement.

Vous êtes le premier partenaire et l'interlocuteur essentiel de l'équipe IME : vous êtes l'acteur incontournable pour la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Réfléchir ensemble à la problématique du jeune est de la responsabilité et de la volonté de chacun dans le travail à mener.



Nous devons adapter notre action en tenant compte de votre situation de vie, de la situation de handicap du jeune, de son rythme et de son évolution, de votre cheminement, et vous aider à trouver vos solutions progressivement.

Toutes les actions de l'IME sont déterminées avec votre accord. Sans votre vive adhésion et votre participation, l'action de l'établissement perdrait de son efficacité et s'éloignerait de ses missions et objectifs.

L'arrêt de l'accompagnement

- Est envisagé lorsque le jeune n'a plus besoin de l'accompagnement de l'IME et que son projet se dessine ailleurs.
- S'élabore et se prépare avec vous selon des modalités définies dans le Projet personnalisé d'Accompagnement.
- Se fait généralement de façon progressive.
- Se concrétise par l'accord de la M.D.P.H.

L'IME peut vous accompagner et se propose de rencontrer les partenaires qui prendront le relais afin d'expliquer l'accompagnement réalisé. L'assistante sociale de l'association est à votre disposition pour de plus amples renseignements.



Je réalise mon
projet de vie
VICTOIRE !!

Le service de Suite

Cet accompagnement dispensé par nos services est à votre disposition sur une durée de trois ans. L'intervention ponctuelle se fait à la demande de la famille, d'un partenaire, ou à la demande du jeune.

LE PÔLE ENFANCE ET LA BIENTRAITANCE

Ce n'est pas qu'un mot, il s'agit
d'actions et de postures qui ont de
la valeur !



Logo réalisé à la suite de plusieurs réunions de réflexion autour de la bientraitance dans le cadre de la démarche qualité (ANESM).

Quelques informations clés



L'accès au dossier

La législation en vigueur autorise la famille et le jeune majeur à avoir accès au dossier (loi 2002-2). Il suffit de faire une demande écrite à la direction.

Bon à savoir

Conformément à la RGPD, les informations recueillies à votre sujet (personne concernée et/ou représentants légaux) sont enregistrées dans un dossier informatisé. Si litige ou question, vous adressez à Marie JUPIN – dpo@elan-argonnais.fr

Conformément à la loi relative au droit à l'image et à la protection de la vie privée, toute utilisation d'image sera soumise à votre autorisation ou au jeune majeur.

En cas de litige, conformément aux textes législatifs en vigueur, vous pouvez faire appel à la personne qualifiée nommée par le préfet.

La loi 2002-2 et ses documents

Le projet de service, le règlement de fonctionnement ainsi que la Charte des droits et des libertés vous apporteront de plus amples informations sur vos droits. Ces documents vous seront remis par la Direction lors du processus d'admission.

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel



Les transports

L'IME prend en charge les transports dans la limite de sa zone de couverture (voir projet de service).

Le financement



Les prestations dispensées au sein de l'IME sont prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie. Les repas sont compris (Attention : Cas particulier des amendements Creton)

Les assurances

Le service couvre le jeune lors des accompagnements. Votre responsabilité civile couvre les dommages que peut faire le jeune dans certaines situations.

L'ouverture du Service

L'établissement est ouvert 210 jours par an avec une fermeture les week-ends et une partie des vacances scolaires.

L'accueil est de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h00 à 12h00.

En cas d'absence vous pouvez joindre la direction au 06.09.89.39.83.

Plan d'accès / nous contacter :

Allée de la Cour d'Honneur
Quartier Valmy
51800 SAINTE MENEHOULD

Tél : 03.26.60.84.07 – Direction : 06.09.89.39.83

Mail : ime@elan-argonnais.fr

